DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 21 AVRIL 2011

Délibération n°2011.04. 45.B

Usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne - Transport et traitement des ordures ménagères non incinérées : appel d'offres ouvert

LE VINGT ET UN AVRIL DEUX MILLE ONZE à 18h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 avril 2011**

Secrétaire de séance : Brigitte BAPTISTE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 AVRIL 2011

DELIBERATION N°2011.04. 45.B

ENVIRONNEMENT / DÉCHETS MÉNAGERS	Rapporteur : Monsieur le Président

USINE D'INCINERATION DES ORDURES MENAGERES DE LA COURONNE - TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES NON INCINEREES : APPEL D'OFFRES OUVERT

Le marché relatif à la prise en charge, au transport et au traitement des ordures ménagères non incinérées à l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Couronne arrive à son terme le 31 décembre 2011.

La satisfaction de ce besoin nécessite la passation d'un marché à bons de commande sans engagement sur des quantités minimales ou maximales.

La procédure à mettre en œuvre est celle de l'appel d'offres ouvert en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics,
L'estimation annuelle est de 100 000 € HT avec un tonnage prévisionnel de 1 000 tonnes.

Vu le cahier des charges de la consultation,

Vu l'avis favorable de la commission environnement - cadre de vie - construction du 12 avril 2011,

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir, le marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux, ainsi que les actes afférents à une résiliation éventuelle.

DE PRÉCISER que :

- La durée du marché est d'un an à compter du 1er janvier 2012,
- Le marché pourra être renouvelé annuellement par reconduction expresse trois fois .

D'IMPUTER la dépense au budget principal – section de fonctionnement article 611 - rubrique 812.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **26 avril 2011**	**Affiché le :** **26 avril 2011**